

RAPPORT D'OBSERVATOIRE

- 2022 -



SOMMAIRE

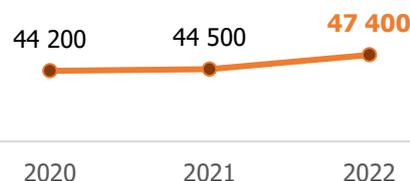
Partie 1 : Hébergement d'Urgence.....	1
Partie 2 : Hébergement d'Insertion.....	8
Partie 3 : Logement adapté.....	11

NB : Pour avoir des informations plus précises et qualitatives sur les fonctionnements des établissements et dispositifs, il convient de se référer aux rapports d'activité des associations gestionnaires.

PARTIE 1 : HEBERGEMENT D'URGENCE

1-LES DEMANDES

L'année 2022 a de nouveau été marquée par une hausse des demandes d'hébergements d'urgence de **+6.5%** pour un total de **47 400 demandes**.



Cela représente 130 demandes par jour contre 120 en 2021.

Ces chiffres ne représentent que l'activité effectuée en journée par les écoutants sociaux, de 8h à 21h30. La nuit, le service 115 est géré par la société Contaxium, qui indique avoir répondu à 7 550 appels tout au long de l'année, soit environ 20 appels par nuit. Ce chiffre était de 4358 en 2021 soit une augmentation de 73%.

Comme chaque année, le SIAO lutte contre les idées reçues en indiquant qu'il y a eu davantage de demande sur les mois d'hiver que sur les mois d'été : **52% des demandes de l'année ont été exprimées entre les mois d'Avril et de Septembre**. Ces constats, réitérés à chaque rapport d'observatoire, confirment la nécessité de développer une politique de développement des places pluriannuelles et non en fonction du thermomètre¹.

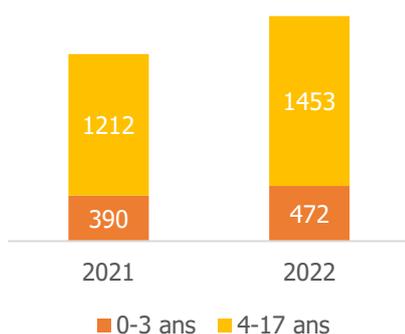
Ces demandes ont été exprimées par plus de 6 500 personnes (+16% par rapport à 2021) représentant 3 700 ménages (-3%) : avec moins de ménages pour plus de personnes, cela signifie mathématiquement **davantage de personnes en famille en situation de rue ou de mal-logement², et en particulier des enfants**.

Les familles sont aussi nombreuses que les années passées, soit **un chiffre qui dépasse le millier en un an**. Par contre, elles ont plus d'enfants, restent plus longtemps sans solution et donc réitèrent plus régulièrement leurs appels.

¹ Cf. Proposition de loi de programmation « de la rue à l'hébergement ou au logement » de la Fédération des Acteurs de la Solidarité du 22 juin 2021.

² Le mal logement peut recouvrir des formes différentes de réalités de vie : hébergement ponctuel ou régulier chez des tiers (souvent avec des contreparties), occupation de squats dans des espaces publics (écoles, espaces verts...) ou privés (logement vacant, parking...), solidarité temporaire des communautés éducatives ou religieuses ou du réseau associatif...

Nombre de mineurs



Ainsi, plus de 3 500 personnes en famille ont fait appel, en 2022 au 115 (SIAO Urgence), contre 2 900 en 2021, soit +20% en une année. L'inquiétude est forte sur toutes les tranches d'âge, mais il semblait pertinent d'illustrer ces informations par les chiffres de la petite enfance (0-3 ans) et de l'enfance (4-17 ans). Parmi ces familles, de plus en plus sont donc très nombreuses. Ainsi, en 2022³, 65 familles de plus de 5 personnes ont fait appel au SIAO. Il peut s'agir de fratries importantes, mais les familles multigénérationnelles ne sont plus rares non plus : parents, enfants, et grands-parents ; il y a même eu 4 groupes familiaux (avec frère, sœur du parent, cousins...) de plus de 10 personnes, qui souvent refusent d'être séparés dans les propositions d'hébergement que le SIAO essaie de leur trouver.

Les ¾ de ces familles sont d'origine étrangère, la quasi-totalité extra-communautaire. Il s'agit souvent de familles primo-arrivantes nombreuses, en attente d'une place dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, ou encore déboutées de leur demande d'asile mais ne souhaitant pas retourner au pays. Lorsqu'elles sont dans une situation administrative complexe (attente d'un titre de séjour, réexamen...), le plus souvent sans ressources, ou avec des ressources insuffisantes, irrégulières voire illicites, ces familles ne peuvent accéder au logement et sont condamnées à la précarité de l'hébergement. Elles occupent une grande partie des places de mise à l'abri, que ce soit à l'hôtel ou dans les centres d'hébergement d'urgence, et y demeurent plus longtemps puisque les sorties vers le logement sont conditionnées à cette double-condition (ressources + papiers).

A NOTER

Le SIAO 35 n'a pas attendu ce début d'année 2023 pour faire remonter un certain nombre d'alertes aux services de l'Etat. Tous les SIAO ont d'ailleurs constaté, dès le printemps 2022, une asphyxie du dispositif de veille sociale par le nombre de familles et d'enfants à la rue, un 115 paralysé par une hausse massive des familles en détresse, mais aussi des partenaires démunis. Le Ministre Olivier Klein a fini par se saisir de ces remontées de terrain et, au travers d'une instruction du 10 novembre 2022, a demandé la mise en place de « cellules dédiées d'identification et de traitement des situations des enfants à la rue ». Celle-ci a permis d'améliorer la situation [voir 2].

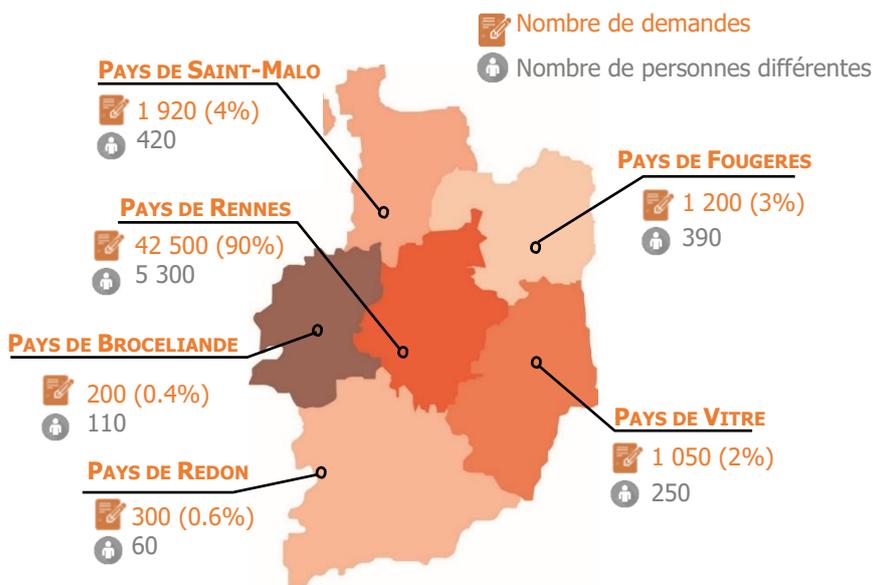
Parmi les éléments de vulnérabilité et/ou de priorisation du 115 au regard de la nécessaire hiérarchisation des publics, ont été relevées en 2022 les situations suivantes :

- **60 femmes ont déclaré être enceintes** au moment de leur demande d'hébergement d'urgence ; la moitié d'entre elle sont en couple, avec ou sans autres enfants ; l'autre moitié sont seules, avec ou sans autres enfants également. Pour ces dernières, l'offre « Maya Maternité » née en 2021 mériterait d'être étoffée par quelques places supplémentaires, les prestations proposées correspondant parfaitement à leurs besoins.
- **700 personnes en situation de violence conjugale ou intrafamiliale** (420 familles), soit le double de l'année 2021, ont demandé une mise en sécurité via le SIAO et ses partenaires, notamment les associations Asfad et Le Goéland. Le manque de places pérennes est criant. Rennes ne dispose « que » de 52 places d'hébergement d'urgence dédiées et financées par l'Etat, alors que 80% de la demande est métropolitaine. Le territoire de Saint-Malo concentre 16% des demandes pour ce public.



- A noter également que les 18-25 ans sont particulièrement nombreux à faire appel à l'hébergement d'urgence, à hauteur de plus de 800 jeunes, et ce qu'ils soient isolés, en couple, et avec ou sans enfants. Les situations sociales sont très variées mais la mission autour des contrats d'engagement jeune, en particulier ceux visant les jeunes en rupture, sur les territoires de Rennes et Saint-Malo permettra de mieux cerner les besoins pour améliorer l'offre de solutions adaptées.
- Concernant les éléments de santé, l'application SI-SIAO ne permet pas d'apporter des éléments d'observation sur les vulnérabilités de santé.
- Le nombre de personnes isolées reste globalement stable, que ce soit hommes (environ 1 700 personnes) ou femmes (environ 550 personnes), d'une année sur l'autre.

³ Cette donnée n'était pas exploitable sur l'année 2021, en raison de l'absence de cet item sur SI-SIAO.



Tous les territoires voient le nombre de demandes d'hébergement d'urgence et le nombre de personnes en demande augmenter, même si la métropole rennaise continue de concentrer, du fait de son offre de services, près de 90% des besoins.

NB : le total aggloméré par territoire est supérieur aux données globales départementales car certaines personnes ont pu exprimer des demandes depuis différents territoires et sont donc doublonnées.

2-LES SOLUTIONS DE MISE A L'ABRI

Le taux de réponse positive au 115 (principal régulateur des places d'hébergement d'urgence financées par l'Etat sur le département) s'est élevé à **32,30%**, en légère hausse par rapport à 2021 (30%). Cela s'explique par l'évolution du parc pérenne d'hébergement et le recours important aux nuitées hôtelières, en particulier en fin d'année 2022.

Plus de **91% des non-orientations sont justifiées par l'absence de places disponibles dans le parc**, ou compatibles avec la composition familiale. Les autres non-orientations sont motivées par, à proportions égales :

- des refus des propositions par les usagers eux-mêmes (éloignement géographique, inadaptation des locaux ou des règles de vie à leurs souhaits personnels, ...) ; ou qui, après avoir accepté une orientation, libèrent leurs places ;
- des refus de structures, en raison d'une sanction liée au règlement de fonctionnement les excluant quelques jours voire plus.

Ce taux de 32% de réponses positives n'est pas homogène parmi tous les publics du SIAO : **s'il monte à 44% pour les personnes seules, il descend à 28% pour les familles**. L'augmentation conséquente du nombre de familles en situation de rue et l'insuffisance de places expliquent ce taux particulièrement faible.

L'année 2022 est marquée par une évolution significative du parc d'hébergement d'urgence, avec la création de 82 places pérennes dont 15 pour femmes victimes de violence. Elles ne sont pas toutes installées mais le seront pour le début du printemps 2023.

Cette création de places s'est faite dans le cadre de l'appel à candidatures lancé en début d'année 2022 et ayant conduit à :

635 places

+53 places en cours de déploiement

PAYS DE SAINT-MALO
51 PLACES

- **Le Goéland**
 - Sans-abri : 11 places ◊
 - Violence : 7 places * ◊
- **AMIDS**
 - Sans-abri : 28 places ◊
 - Violence : 5 places * ◊

PAYS DE RENNES
439 PLACES +33 places

- **Adsao (AIS 35)**
 - Sans-abri : 13 places ◊ + 10 places
 - Auteur de violence : 1 place ◊
- **ASBL**
 - ADN Chéreau : 40 places ◊ + 17 places
 - M. Vincent : 42 places ◊
 - Apt. Vulnérabilité : 6 places ◊
 - Diffus continuité : 44 places ◊ + 6 places
 - Stabilisation : 9 places ◊
 - Abri : 40 places ◊
- **Adsao + ASBL**
 - Accueil familles Betton : 20 places ◊
- **Asfad**
 - Errance : 23 places ◊
 - Violence : 42 places * ◊
- **SEA 35**
 - Apparté : 39 places ◊
- **Aurore**
 - Maya maternité : 8 places ◊
 - Violence : 10 places * ◊
- **Coallia**
 - CHU spécialisé : 62 places ◊
 - Maya : 40 places ◊

PAYS DE BROCELIANDE
24 PLACES

- **CCAS Montauban de Bretagne**
 - 2 places (HAP) ◊
 - 2 places (ALT)* ◊
- **CCAS Montfort-sur-Meu**
 - 2 places (HAP) ◊
 - 8 places (ALT)* ◊
- **CCAS Pleumeleuc**
 - 2 places (ALT)* ◊
- **CCAS Plélan le Grand**
 - 2 places (ALT)* ◊
- **Communauté des communes St Méen Montauban**
 - 4 places (ALT) St Onen la Chapelle* ◊
 - 2 places (ALT) Médréac* ◊

PAYS DE FOUGERES
55 PLACES

- **APE2A**
 - Sans-abri : 14 places ◊
 - Violence : 5 places * ◊
- **Posabitat**
 - 15 places ◊
- **Emmaüs (Casa)**
 - 6 places ◊
- **CCAS Louvigné-Du-Désert**
 - 15 places (ALT) ◊

PAYS DE VITRE
56 PLACES + 20 places

- **Le Chalet (AIS 35)**
 - 24 places ◊
- **CCAS Argentré du Plessis**
 - 2 places (ALT) ◊
 - 1 place (HAP) ◊
- **CCAS Martigné-Ferchaud**
 - 6 places (ALT)* ◊
 - 2 places (HAP) ◊
- **CCAS Janzé**
 - 8 places (ALT)* ◊
- **CCAS Chateaubourg**
 - 9 places (ALT)* ◊
- **CCAS Retiers**
 - 4 places (ALT)* ◊
- **ASBL**
 - Accueil familles Châteaubourg ◊ + 20 places

PAYS DE REDON
10 PLACES

- **AIS 35**
 - 1 place* ◊
- **CCAS Bain de Bretagne**
 - 2 places (HAP) ◊
- **CCAS Redon**
 - 4 places (HAP hivernale) ◊
- **CCAS Pipriac**
 - 1 place (HAP) ◊
 - 2 places (ALT) ◊

- ◊ Structure collective avec chambres individuelles ou partagées
- ◊ Appartement ou maison en diffu en co-hébergement

* Ces places accueillent prioritairement voire exclusivement des femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

• **des changements de gestionnaires :**

- Le **transfert de gestion de L'Abri** (à Rennes, rue Papu) de la SEA 35 à l'ASBL pendant l'été, avec une nouvelle terminologie en tant qu'accueil de nuit (et non plus *centre d'hébergement d'urgence*) au regard de sa fermeture en journée ; l'association a également souhaité, du fait justement de cette interruption de service, recentrer le public accueilli uniquement sur des adultes ;
- Le **transfert de gestion de Maya** (à Rennes, sur le site de la Motte Baril) de la SEA 35 à Coallia pendant l'été, avec une nouvelle terminologie en tant que *centre d'hébergement d'urgence* (et non plus *accueil de nuit*) au regard de son ouverture en journée ;
- Le **transfert de gestion de Maya Maternité** (sur le site de la Motte Baril également) de la SEA 35 à l'association Aurore pendant l'été, avec pour condition validée par la DDETS la continuité des parcours sans « sorties sèches » ;
- Un partenariat créé ou renforcé avec des gestionnaires de logements financés en ALT, en particulier sur le territoire de Brocéliande.

A noter que ces transferts sont la conséquence de la décision de l'association SEA 35 de se départir de certains de ses dispositifs (Abri, Maya et Maya Maternité).

• **des créations de places :**

- **Pour les femmes victimes de violence** : + 10 places à Fougères (gérées par l'APE2A, sous forme de co-hébergement dans un appartement) dont 5 dédiées aux femmes victimes de violence, et + 10 places à Rennes (gérées par l'association Aurore, avec un projet immobilier différé, ce qui a conduit à proposer en fin d'année un accompagnement « hors les murs » des personnes mises en sécurité à l'hôtel avant leur transfert sur le collectif qui devrait ouvrir début 2023) ;
- Pour tout public : +14 places à l'Abri à Rennes, grâce à une optimisation des locaux.

D'autres projets ont été validés par l'Etat mais ne seront mis en œuvre qu'en 2023 :

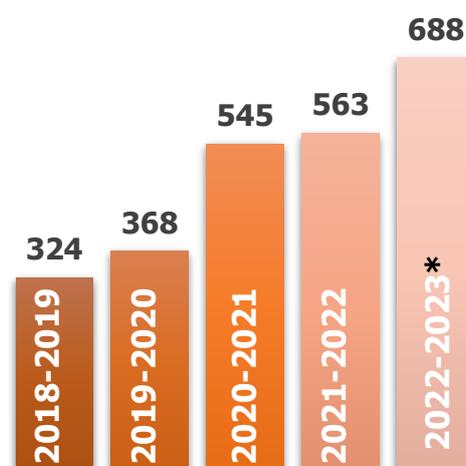
- L'ouverture de 17 places supplémentaires à l'accueil de nuit « Chéreau » à Rennes, géré par l'ASBL : cette extension n'est pas pour l'instant mise en œuvre car les locaux sont occupés en tant que « Sas Ukraine » et gérés par Coallia.
- L'ouverture d'un centre d'hébergement pour familles avec enfants à **Châteaubourg** (+ 20 places), qui sera géré par l'ASBL ; l'association a acquis les locaux mais des travaux sont en cours pour transformer cet ancien ITEP en centre d'hébergement.
- L'extension des places d'hébergement diffus à l'ASBL : (+ 6 places), pour lesquelles la recherche d'un appartement sur Rennes est long au regard de la tension sur le territoire.
- Le transfert de localisation des 10 places « familles » de l' AIS 35 de Betton à Rennes (sur le site **d'Adsao**) et l'ouverture de 10 places « familles » à Betton par l'ASBL (+10 places) ; là également, un report sur début 2023 en raison de la restructuration d'Adsao et de travaux en cours.

✚ **Un total de 635 places pérennes, financées par l'Etat et régulées par le SIAO** (115 et antennes de St Malo, Vitré et Redon et Fougères), et 53 en cours d'ouverture.

A noter que dans le cadre de la Cellule, [voir 1], le système de fonctionnement dit « en rotation » pour les familles a été suspendu pour l'hiver 2022-2023, assurant ainsi un minimum de stabilité et de continuité dans les prises en charge. De plus, un nombre particulièrement conséquent de nuitées hôtelières a été débloqué.

* sont désormais comptabilisées les places en ALT des CCAS partenaires sur lesquelles le SIAO peut orienter

Evolution de l'offre



Malgré ces évolutions de places pérennes, **le recours à l'hôtel a été particulièrement important** encore cette année pour plusieurs raisons :

- Avant qu'une gestion territoriale des **réfugiés ukrainiens** ne se mette en place, le SIAO a été sollicité pour trouver des nuitées hôtelières aux victimes du conflit russo-ukrainien qui arrivaient à Rennes ;
- A quelques reprises également dans l'année, le SIAO, comme d'autres en France, ont été mobilisés pour l'hébergement des personnes dans le cadre d'un « **deserrement francilien** », suite en général à des évacuations de bidonvilles ou de squats très importants sur la capitale ;
- Les **squats**, notamment dans Rennes, ont fait l'objet d'évacuation entraînant des prises en charge à l'hôtel, notamment pour les familles : le gymnase de la Poterie en février, les parcs St Cyr et de la Touche en Août, le parc des Hautes-Ourmes en Octobre, le gymnase Constant Veron en Décembre (uniquement les familles pour ce dernier) ;
- La **mise en place de la cellule de repérage et de traitement des situations d'enfants** à la rue fin novembre, a permis le déblocage de nuitées hôtelières pour les familles avec enfants en situation de mal-logement : vivant dans des squats, à la rue, dans des voitures, chez des tiers dont l'hébergement prenait fin, etc.
- Une **hausse du nombre de mises en sécurité**, à hauteur de 301 contre 228 en 2021, entraînant, à défaut de disponibilité sur les places dédiées, une augmentation du recours aux solutions hôtelières.

Ce sont donc 250 000 nuitées hôtelières qui ont été effectuées sur toute l'année 2022, soit une moyenne de **683 personnes par nuit**, dont :

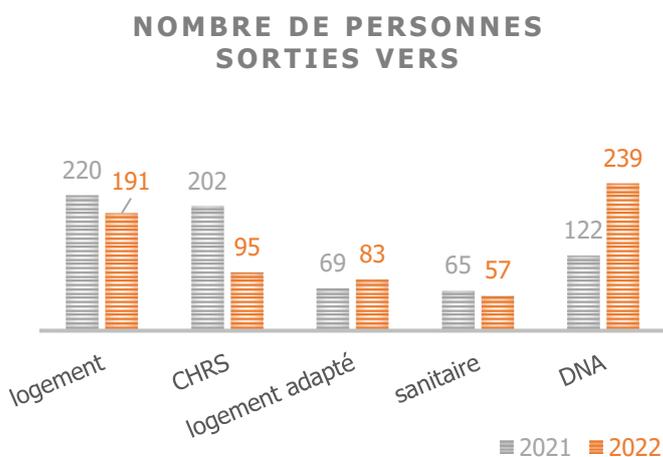


- 90 au titre du « BOP 303 » qui vise à répondre au besoin de mise à l'abri des primo-arrivants et des **demandeurs d'asile**, qui bénéficient des CMA (conditions matérielles d'accueil) ; la moitié de ces places sont intégrées au dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile ;
- 600 au titre du « BOP 177 » qui répond à des besoins de **mise à l'abri et de mise en sécurité de personnes très vulnérables**, tous statuts administratifs et nationalités confondus.

Au regard de ce public, essentiellement composé de femmes et de familles, un **travail d'amélioration qualitative et de diversité de l'offre** a été mené pour trouver des partenaires proposant des « appart'hôtels » dans lesquels les ménages sont mieux installés et peuvent vivre plus dignement. Les engagements pluri-mensuels permettent de négocier des tarifs qui rentrent dans le coût-plafond fixé par la DDETS (à hauteur d'environ 21€/nuitée).

3-LES PARCOURS

665 personnes sont sorties « positivement » des dispositifs d'hébergement d'urgence au cours de l'année 2022. Ce terme recouvre :



- **Les personnes qui sont orientées dans le DNA** via l'OFII : 239 ; ces orientations se font uniquement par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, via la Direction Territoriale de l'Ille et Vilaine, avec laquelle le 115 est en contact quotidien dans le but d'échanger autour des éléments de vulnérabilité afin de prioriser et de suivre les parcours des ménages primo-arrivants et demandeurs d'asile. Et, dans la suite des constats faits au 1^o, les ménages orientés vers le DN@ étaient en général plus grands avec 2,7 personnes par ménages, lesquels sont donc des familles.
- **Les personnes qui accèdent au logement autonome** (privé, public) : 191 ; cette situation de précarité aura permis de passer, pour une grande partie d'entre elles, en commission de relogement social prioritaire et d'accéder ainsi de façon accélérée au logement social.
- **Les personnes qui entrent en logement adapté** (IML, ALT, centre parental, maison-relais notamment) : 83 ; Le parcours d'accès à ces dispositifs n'est pas unifié sur le département et revêt des modalités différentes selon les territoires et les établissements.
- **Les personnes qui sont admises en CHRS ou sur des places de stabilisation** : 95 ; il s'agit d'une petite partie des personnes admises en CHRS au total ; toutes ces places sont régulées par le SIAO via les commissions territoriales d'orientation.
- Les personnes qui, du fait de leurs pathologies, **intègrent des dispositifs sanitaires ou médico-sociaux** (ACT, résidence-accueil, LHSS...) : 57 ; Il s'agit quasiment uniquement de personnes seules. L'accès à des établissements relève de procédures internes à chacun d'entre eux. L'ouverture du dispositif « Un chez soi d'Abord » de la métropole rennaise en fin d'année 2022 a bénéficié à des personnes qui étaient en situation de rue et non hébergées.

Toutes ces sorties positives sont aussi le fruit du travail d'accompagnement au quotidien qui est fait dans les centres d'hébergement d'urgence et dans les hôtels, par les gestionnaires eux-mêmes, les partenaires (CDAS, CAO-PAO, Missions Locales, CCAS notamment), ainsi que l'équipe d'intervention sociale à l'hôtel du SIAO. Pour éviter l'engorgement des accueils des partenaires⁴, il est donc particulièrement important que les bénéficiaires puissent trouver de l'accompagnement social *in situ* ; et ce travail va au-delà de l'accueil, de l'évaluation et de l'orientation. **Il va de pair avec la continuité de séjour**, mis en œuvre pour tous les ménages de droit commun depuis Juillet 2022 : il permet une ré-assurance, un vrai démarrage des démarches administratives, une remobilisation quotidienne, des réponses immédiates aux demandes, de la coordination partenariale pour lever des freins, de l'observation pour adapter les préconisations d'orientation, que ce soit sur l'occupation d'un hébergement, sur la gestion budgétaire ou la parentalité.

Si ce chiffre de 665 est quasiment stable par rapport à 2021, force est de constater **un vrai ralentissement dans la stratégie politique « de la rue au logement »** (ne s'appliquant pas directement aux personnes sous statut de demandeurs d'asile). Hormis la progression des orientations vers le logement adapté, qui s'explique notamment par l'ouverture ou l'amélioration et la rénovation de dispositifs⁵, les autres orientations des ménages dits « de droit commun », pris en charge sur l'urgence, sont en forte diminution : - 14% sur le logement social, -55% sur le CHRS. Cela s'explique notamment par **des délais d'attente pour y accéder de plus en plus longs**, qui eux-mêmes trouvent leurs sources dans un moindre turnover des occupants, traduisant ainsi une complexification de la construction des parcours résidentiels.

En raison des différentes modalités de fonctionnement des établissements, il est particulièrement fastidieux de donner des **durées moyennes de séjour dans les établissements**. En effet, certains fonctionnent avec des séjours renouvelés et donc sont saisis dans notre application SI-SIAO tous les deux mois (faisant ainsi démarrer un nouveau séjour).

Il n'est possible que sur quelques dispositifs qui fonctionnent uniquement en continuité sans renouvellement de séjour en cours d'hébergement saisi dans SI-SIAO (diffus-Continuité de l'Association Saint-Benoît Labre, Apparté de la SEA 35, co-hébergement au Goéland). **Dans ces derniers, les durées moyennes de séjour avant sorties positives ont été en moyenne de 5,3 mois.**

Sur l'hôtel, les ménages de droit commun sortent en moyenne après 9 mois de séjour vers du logement (privé, public ou adapté)⁶.

Tous les ménages ne sortent pas « positivement » mais quittent le lieu de mise à l'abri pour différentes raisons. La première est liée au fonctionnement-même du système de régulation demandé par les services de l'Etat, à savoir la « **rotation** » qui impose aux personnes et familles de ne bénéficier que de quelques jours, une à deux semaines maximum consécutives, d'une solution d'hébergement. Elles doivent donc quitter le lieu pour laisser la place à d'autres ménages. Ensuite, il y a eu plus de 110 exclusions de structures, en raison du non-respect du règlement de fonctionnement des établissements, se traduisant souvent par des faits de violence, sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants.

Il faut enfin relever que près de 700 personnes ont quitté volontairement la solution d'hébergement qui leur avait été proposée (et acceptée) : souvent, elles ont pu trouver une alternative qu'elles estimaient plus adaptée **chez des tiers, amis ou famille** (y compris retour au domicile conjugal pour des femmes victimes de violence).

⁴ Cf la CAO-Antenne SIAO de Rennes, gérée par la SEA 35, a pu faire régulièrement remonter des alertes de surcharge de travail et d'insuffisance des moyens pour répondre aux besoins et assurer un travail de qualité.

⁵ Par exemple, le site de l'Aviateur à Saint-Jacques de la Lande géré en intermédiation locative par Habitat et Humanisme, le déménagement dans des locaux neufs des maisons-relais de l'AIS 35 à Montfort sur Meu et Guichen

⁶ Voir rapport d'activité sur le pôle hôtel

PARTIE 2 : HEBERGEMENT D'INSERTION

Le SIAO alertait déjà lors du bilan 2021 sur l'inexploitation possible des données de SI-SIAO, en raison du manque de fiabilité des données.

L'outil, en dépit des efforts menés par la DIHAL suite aux remontées de dysfonctionnement des SIAO pour améliorer l'outil, n'est toujours pas utilisable. **Aucune donnée n'est correcte, ni les effectifs, ni les mouvements, ni les données sociales.**

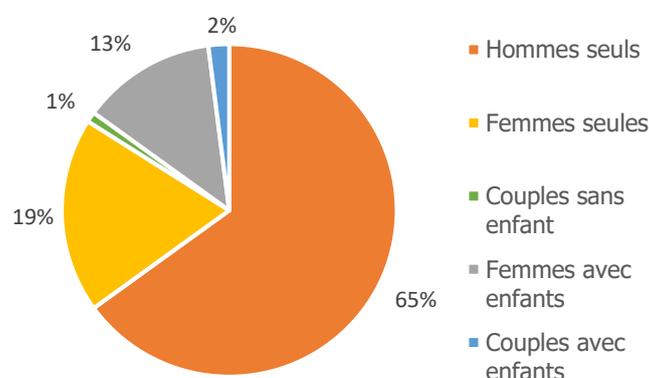
Il est plus qu'urgent de changer d'outil pour être opérationnel et efficace dans la gestion quotidienne et assurer un rôle d'observatoire des parcours conforme aux attendus.

Voici quelques données, extraites de **tableaux internes** et de comptes-rendus de commissions qui sont les seuls outils fiables à ce jour.

1-LES DEMANDES

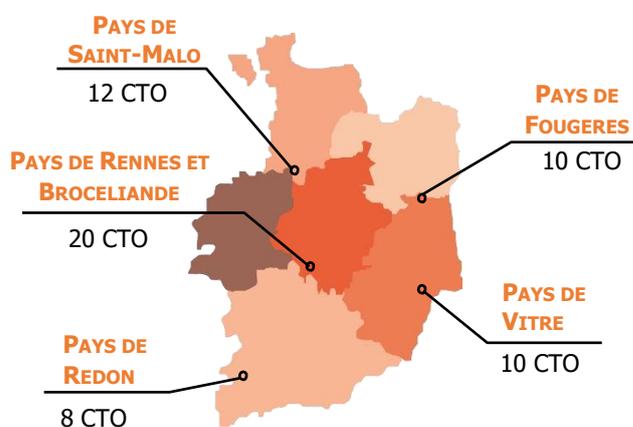
Le SIAO a réceptionné **357 demandes d'orientation vers les CHRS**. C'est un chiffre stable par rapport à 2021 (364). Près d'un tiers de ces demandes provient de travailleurs sociaux d'autres départements – elles ont en général été directement refusées par le SIAO sans passage en commission. En effet, ces demandes sont envoyées à tous les SIAO sans ciblage ni justification d'ancrage territorial, alors que l'Ille et Vilaine est un département en tension. De plus, les situations administratives sont souvent non-éligibles au CHRS et les demandeur portent sur un champ de compétence ne relevant pas, à ce jour, du SIAO Insertion.

Les hommes seuls constituent les deux-tiers des demandeurs, et 15% sont des ménages avec enfants. Parmi ces derniers, la moitié avait un seul enfant, mais 4 familles comprenaient plus de 4 enfants.



2- LES RÉPONSES

Le SIAO a animé **60 commissions territoriales d'orientation (CTO)** en 2022.

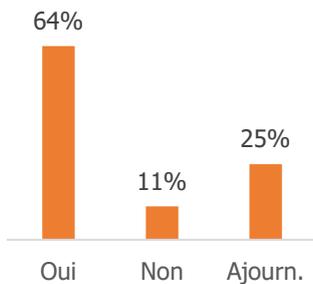


Pour mémoire, ces commissions étudient les demandes d'orientation en CHRS et les renouvellements à l'aide sociale à l'hébergement pour les personnes dont le séjour en CHRS dépasse les 18 mois. Cela représente **157 dossiers en 2022**. De plus, la CTO de Saint-Malo étudie les demandes d'orientation vers la maison-relais Ker Antonia de Dinard, et la CTO de Fougères étudie les demandes d'orientation vers les logements sous ALT de l'APE2A⁷.

En moyenne, une commission étudie 6 nouveaux dossiers, mais il y a de fortes disparités entre Rennes (11 dossiers toutes les deux semaines) et par exemple Fougères (1 à 2 dossiers par mois). Rennes concentre 65% des demandes.

⁷ Pour cette activité, se reporter à la partie « logement adapté »

Les réponses des CTO



Le taux de réponses positives en commission est en légère baisse, et le taux d'ajournement en nette hausse (passé de 13 à 25%). Cela s'explique par des évaluations sociales moins abouties, probablement en raison du turn-over des professionnels en charge de cette mission ; de plus, les nombreuses demandes exprimées par des personnes extérieures au département ne remplissent que peu souvent nos critères et exigences qualitatives, ce qui conduit fréquemment à des décisions d'ajournement.

Les motifs des 40 décisions de refus sont :

- Ménages ne relevant pas du CHRS et **réorientés souvent vers du logement** : 21
- Ménages dont la problématique de santé ne permet pas un accès immédiat au CHRS (addiction, psychiatrie) : 8
- Ménages dont l'ancrage avec le territoire est estimé insuffisant ou inexistant : 6
- Ménages dont la situation administrative ne permet pas l'accès au CHRS : 3

Au 31 décembre 2022, le SIAO comptabilisait **117 personnes sur la liste d'admissibilité des CHRS**, soit 82 ménages, un chiffre stable par rapport à l'année précédente. A l'image des demandes, il s'agit principalement d'hommes seuls.

En moyenne, **ces ménages sont en attente depuis 4,7 mois**, un chiffre en augmentation de 0.7 mois par rapport au 31/12/2021 ; mais ce délai d'attente est bien plus long pour les femmes seules (**près de 7 mois**) et les femmes avec plus de 4 enfants également (**10 mois d'attente**). Il y a un manque de places dédiées aux femmes ayant un besoin sérieux de protection en CHRS, notamment sur Rennes, et qui relèvent d'un cadre collectif sécurisé. Le délais d'attente pour ce type d'établissement est actuellement d'au moins 12 voire 18 mois.

3- LES SEJOURS

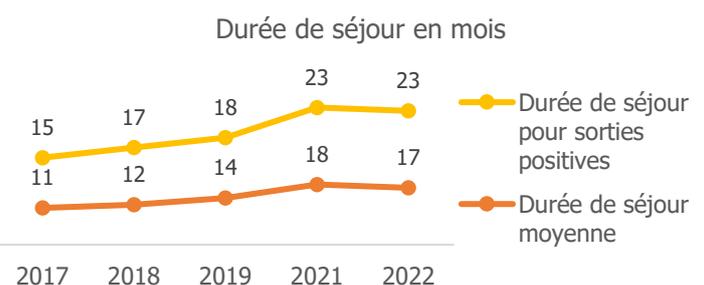
Le taux d'occupation des établissements est de 84% au 31 décembre 2022, contre 93% fin 2021. Cette vacance s'explique :

- D'abord par l'indisponibilité de certaines places, comme à l'ASBL où des places ont été rendues temporairement indisponibles le temps d'une réorganisation de services ;
- Également, par l'inadéquation de l'offre à la demande locale (par exemple, un logement familial sur Redon était disponible mais seules des personnes isolées étaient en demande) ;
- Enfin, par certaines difficultés dans la réaffectation des places (bénéficiaires injoignables par exemple) et parfois un manque de fluidité et de réactivité entre le SIAO et les gestionnaires.

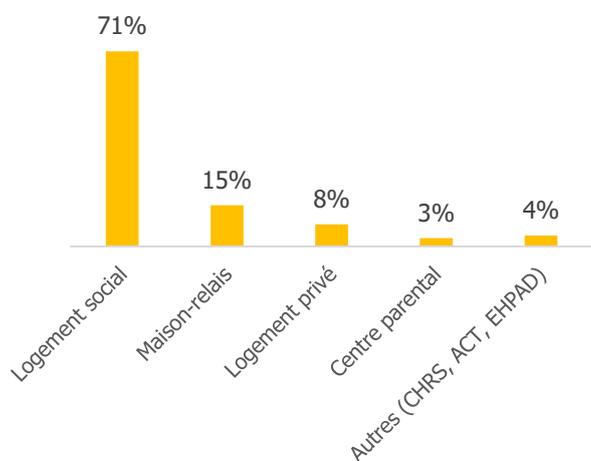
L'offre a très légèrement évolué, l' AIS 35, dans le cadre d'une restructuration immobilière temporaire, ayant ouvert en fin d'année un appartement en diffus pour familles. L'association a pu ainsi accueillir un couple et ses trois enfants courant Décembre. Cette offre n'existait pas auparavant sur Rennes.

En 2022, 201 personnes sont sorties des CHRS breéliens et **157 personnes y ont été admises**, contre 241 entrées en 2021, ce qui traduit un net ralentissement des réponses et une augmentation des durées d'attente.

La durée moyenne de séjour, pour les personnes sorties de CHRS en 2022, est de 17 mois, un chiffre en légère baisse par rapport à 2021 (17,6 mois). **La durée de séjour des personnes sorties positivement est de 22,7 mois soit presque 2 ans**. Ces données sont plutôt stables par rapport à 2021.



Le premier motif de sortie est l'accès au logement social et concerne plus d'un tiers de toutes les sorties. Mais les sorties positives (donc le logement social avec les autres comme l'accès aux maisons-relais, au centre parental, au logement privé) concernent plus de la moitié des personnes.



Les CHRS ont également été confrontés à un décès, à des incarcérations (4) ; et ils ont dû prononcer des sanctions (fins de séjour, exclusions) au regard du non-respect du règlement intérieur, souvent sur fond de violence ou de consommations.

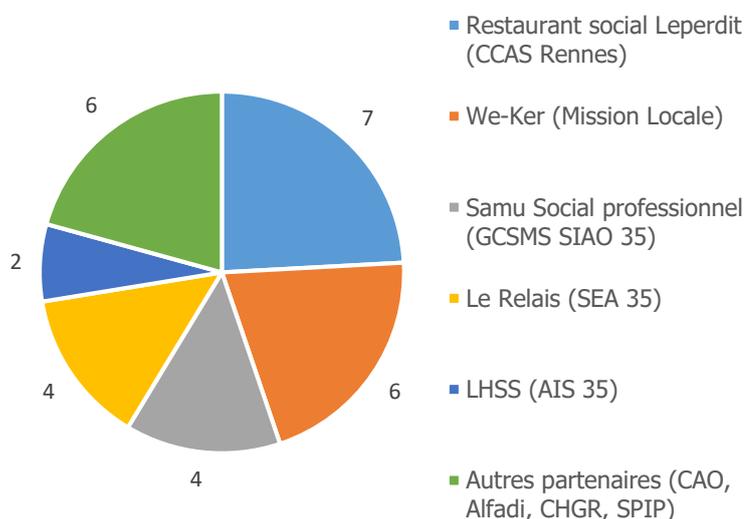
CHRS (hors places de stabilisation)	Nb de ménages sortis	Durée moyenne de séjour	Evolution des durées moyennes de séjour par rapport à 2021
Adsao Redon	9	12	↗
Adsao Rennes	24	19	↗
AMIDS	9	11	↗
APE2A	5	20	↘
ASBL	39	15	↘
Asfad	33	22	↘
Le Chalet	23	12	↘
Le Goéland	7	20	↘

4- LE DISPOSITIF « RADO »

Le Rado est un dispositif géré par **l'Association Saint-Benoit-Labre**, qui a ouvert en Avril 2021. Suite à un appel à manifestation d'intérêt porté par la DIHAL, l'association, en concertation avec de nombreux partenaires, s'était portée candidate. Lauréate, elle a ouvert une première maison de 10 places sur Cesson-Sévigné, puis une seconde de 10 places également à Rennes. Ce dispositif a vocation, dans un esprit communautaire, à accueillir des personnes en situation de grande marginalité, dont des jeunes. Cela constitue aussi une des rares réponses sur la métropole pour des personnes accompagnées d'animaux.

La demande

En 2022, **29 demandes d'admission** ont été examinées lors des commissions partenariales. Les demandes proviennent de différents partenaires en charge de l'accompagnement de personnes en situation d'exclusion et demandeuses d'un lieu à haute tolérance pour se stabiliser avant d'envisager un parcours vers le logement.



Les demandes sont exprimées pour 80% d'entre elles par des hommes seuls. Les demandes de 3 femmes seules et 4 couples ont également été examinées.

Parmi les demandeurs, la moyenne d'âge était de **38 ans** ; mais on dénombrait 7 jeunes (19 à 25 ans) et 7 plus anciens, ayant plus de 50 ans ; et ce en correspondance avec les objectifs du dispositif.

Les mouvements

Avec 11 départs (dont 7 exclusions), et des places vacantes, **14 admissions** ont été prononcées en 2022.

Au 31 décembre 2022, le dispositif accueillait 12 personnes dont une femme. Les personnes présentes étaient prises en charge depuis plus d'un an, la moitié d'entre elles ayant été admise dès 2021.

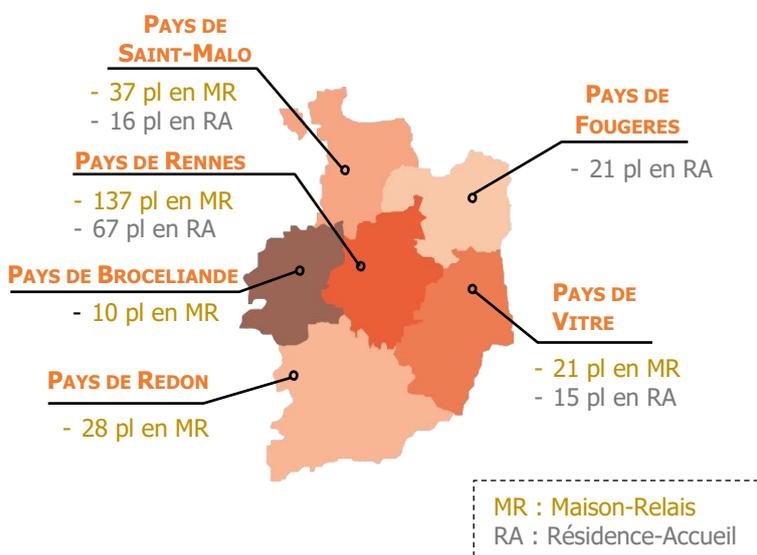
PARTIE 3 : LOGEMENT ADAPTE

La mission d'orientation des publics vers les logements dits « adaptés » en Ile-et-Vilaine par le SIAO 35 est confrontée à **trois freins** qui empêchent la tenue d'un observatoire complet à ce jour :

- **Le champ de compétence** : le SIAO n'est que très partiellement voire très marginalement en charge de la régulation des logements adaptés. Il ne peut donc tenir à jour d'observatoire des demandes et des besoins. Il recense les places suivant les informations de l'Etat et des associations et tente de suivre les effectifs.
- **Le manque de complétude des items** : si certaines structures saisissent elles-mêmes les mouvements (entrées/sorties), il y a encore de nombreux oublis, ce qui peut fausser certaines données ; les items ne sont pas tous ni correctement remplis pour faciliter les exports statistiques.
- **SI SIAO** (voir introduction de la partie 2 « Hébergement d'insertion ») : un outil qui ne fonctionne pas correctement, n'est pas performant et impose l'utilisation de tableurs complémentaires.

1- Pensions de famille

Offre :



Orientation :

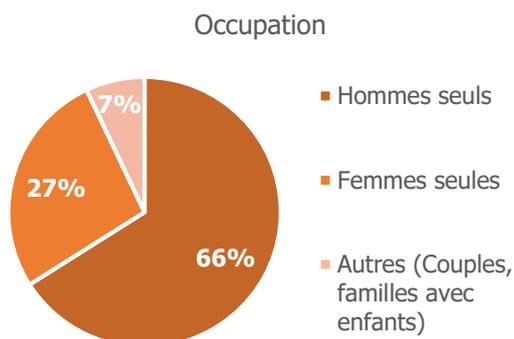
Sur Rennes Métropole, les demandes sont centralisées en **commission locale de l'habitat pilotée par Rennes Métropole**, puis, une fois validée par celle-ci, passent en commission unique lors de laquelle sont présents les gestionnaires de maisons-relais de Rennes Métropole et de Montfort-sur-Meu et Guichen. Cette commission confirme la préadmission (ou non) et oriente sur les établissements en fonction des souhaits des demandeurs et de la capacité à répondre des associations. **En 2022, 5 commissions ont été organisées et ont étudié 48 demandes.**

Sur les autres territoires, les demandes sont à adresser directement aux gestionnaires ; la seule exception est la maison-relais Ker Antonia, à Dinard : centralisation des demandes au SIAO et passage en commission territoriale d'orientation de Saint-Malo. En 2022, 6 demandes ont été étudiées à ce titre.

Le SIAO participe ponctuellement aux commissions d'admission de certaines résidences-accueil.

Mouvements et effectifs :

En 2022, **42 ménages sont sortis de pensions de famille et 33 y ont été admis**. Près de **60% des sorties sont « positives »** (accès au logement social principalement, mais aussi résidence autonomie, famille d'accueil). Deux personnes sont décédées. Les autres ménages ont quitté les résidences pour des solutions moins pérennes et stables : départ volontaire, retour au domicile familial, mais aussi des hospitalisations et des expulsions. **En moyenne, ces départs ont été réalisés après 33 mois (presque 3 ans) de location.**

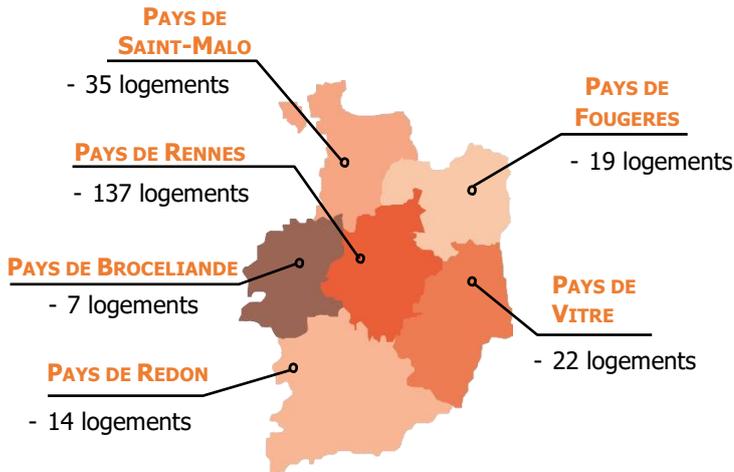


Au 31.12.2022, sur ces 364 places, SI SIAO comptabilisait 330 personnes (305 ménages) soit **un taux d'occupation de 91%**. Les hommes représentaient les deux-tiers des personnes accueillies.

La moyenne d'âge des chefs de ménage est de 46 ans ; mais, au 31.12.2022, les pensions de familles accueillait 22 personnes de moins de 25 ans et 5 personnes de plus de 70 ans.

2- Logements avec financement ALT (Allocation Logement Temporaire)

Offre :



Orientation :

Chaque gestionnaire dispose de sa propre procédure d'admission ; il convient de s'adresser donc à lui directement ; la seule exception est le dispositif géré par l'APE2A à Fougères (9 logements pour 21 places) : centralisation des demandes au SIAO et passage en commission territoriale de Fougères. Cette dernière a étudié 7 demandes d'ALT en 2022.

Le SIAO n'a pas donc aucune visibilité (ou très à la marge comme les logements gérés par le CCAS de Vitré) **sur les demandes, les mouvements et les effectifs** des logements sous ALT-Insertion.

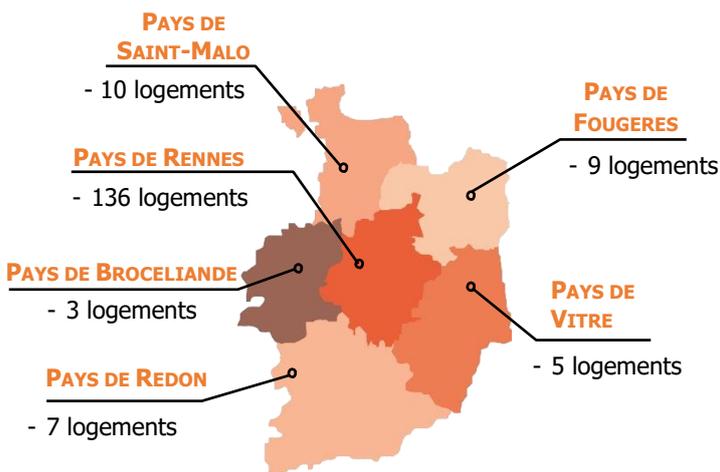
Mouvements et effectifs (uniquement APE2A) :

En 2022, 6 ménages sont sortis du dispositif, dont 5 vers le logement autonome. En moyenne, ces personnes étaient prises en charge depuis près de 2 ans.

Au 31/12/2022, l'APE2A hébergeait 20 personnes, soit 7 ménages ; il s'agit essentiellement de familles avec enfants. A noter que deux de ces couples sont accueillis depuis respectivement 5 et 7 ans. L'absence de titre de séjour les empêche d'accéder à un autre dispositif de droit commun.

3- Logements en intermédiation locative (IML)

Offre :



Orientation :

Sans pouvoir parler de centralisation des demandes, l'agence à vocation sociale **SOLHA** est en lien régulier avec le SIAO lorsqu'il y a des logements disponibles, pour faire remonter d'éventuelles demandes et échanges sur celles transmises par des partenaires de la veille sociale.

Par ailleurs, **Habitat et Humanisme a ouvert au printemps 2022 une résidence sociale**, dénommée « l'Aviateur », de 14 logements sur Saint-Jacques-de-la-Lande, dont 9 T1 destinés à des jeunes orientés par We-Ker, et 5 T3-T4 destinés à des familles orientées par le SIAO, accompagnées par le CCAS, un CDAS, la CAO....

L'orientation est aujourd'hui principalement faite par Rennes Métropole.

Mouvements et effectifs :

Sur la résidence l'Aviateur, tous les logements étaient occupés au 31.12.2022.

Le SIAO n'a aucune visibilité sur les mouvements et les effectifs des autres logements en intermédiation locative.

4- ACT « Un chez-soi d'abord » (Appartements de Coordination Thérapeutique)

Offre :

Un GCSMS constitué de 5 structures (CHGR, SEA 35, Alfadi, Espoir 35, APASE) a été créé afin de porter le dispositif des ACT « Un chez-soi d'abord » sur la métropole rennaise. A terme, il doit gérer une centaine des places mais les admissions se font progressivement, à hauteur d'environ 1 par semaine en vitesse de croisière.

Orientation :

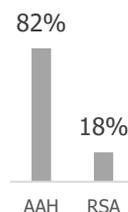
Les demandes sont transmises, pour leur volet social, au SIAO, et pour leur volet médical, au médecin référent de la commission. Elles sont ensuite étudiées en commission partenariale, animée par le SIAO.

3 commissions se sont tenues en 2022 et ont étudié 22 demandes. 15 d'entre elles ont été validées, 2 ajournées et 5 refusées.

La majorité des évaluations reçues ont été réalisées par un des services du Centre Hospitalier Guillaume Rognier et 80% des demandes sont faites au profit d'hommes seuls :

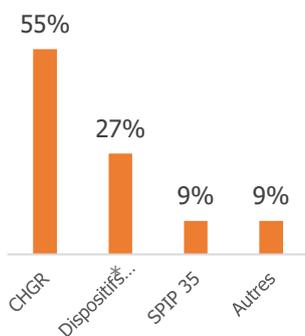
La moyenne d'âge est de 38 ans, chiffre assez représentatif car il n'y a pas d'extrême : pas de personnes de moins de 25 ans ni de plus de 55 ans.

Revenus des demandeurs :

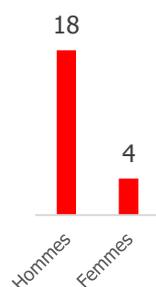


Les demandeurs bénéficient tous des minima sociaux (pour 82% d'entre elles l'AAH et 18% le RSA).

Provenance des évaluations :



Typologie des demandeurs :



Situation de vie :

10 demandeurs vivent dans un dispositif d'hébergement ou un logement avec risque imminent d'exclusion ou d'expulsion ; 7 demandeurs vivaient à la rue ; et 5 étaient encore hospitalisés.

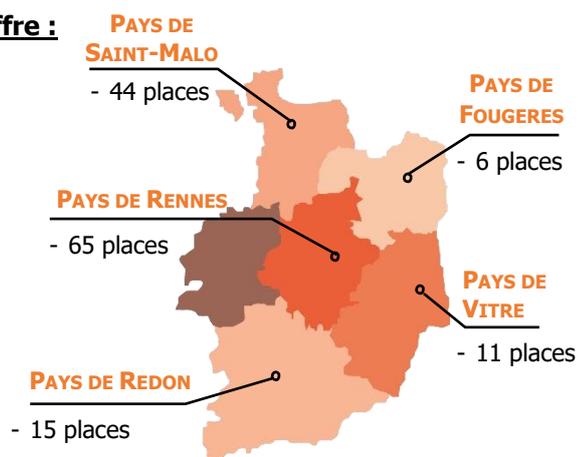
Mouvements et effectifs :

Au 31/12/2022, 4 personnes avaient intégré un logement, dont un dans un logement temporaire. Les professionnels du GCSMS étaient en recherche active pour trouver des logements pour les personnes en liste d'attente.

* Dispositifs hébergement-logement (CHRS, Alfadi, SIAO 35 et 49)

5- Résidences sociales avec aide à la gestion locative sociale (AGLS) : FJT principalement

Offre :



Orientation :

Bénéficiant d'un financement dit « AGLS », la résidence Jeunes Actifs gérée par Alfi met à disposition du SIAO 10 chambres pour des jeunes en emploi mais connaissant une situation de précarité.

Le SIAO n'a pas aucune visibilité sur les demandes des jeunes, les mouvements et les effectifs des logements en résidence sociale. L'arrivée du poste de coordinateur parcours jeunes et l'élargissement concomitant du champ de compétence du SIAO devraient améliorer cette connaissance.

Mouvements et effectifs (uniquement Alfi) :

2 personnes sont sorties de ce dispositif (places dédiées) en 2022 : une jeune femme est partie pour être hébergée chez des tiers et un autre a accédé à un logement dans le parc privé.

Sur les places de la résidence d'Alfi, 4 jeunes orientés par le SIAO y étaient orientés au 31.12.2022. Ils avaient une moyenne d'âge d'un peu plus de 24 ans et étaient hébergés depuis plus de 2 ans.